

> Date & Lieu

Vendredi 13 octobre 2017

de 14h à 16h, à **Lyon**

REF. 13-H

> Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens, ...

> Prérequis

Professionnels en activité.

> Intervenant

Pierre REBOUILLON, docteur en sciences, expert en environnement

> Suivi pédagogique

Journée de perfectionnement sans évaluation.

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation.

> Renseignements et inscriptions

Votre interlocutrice :

Alexandra - 04 72 49 79 11
alexandra.martin@edilaix.com
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01 pour les formations courtes

Habilitations CSN & CNB, nous consulter.

Conditions générales de ventes accessibles sur www.mei.fr

> Présentation

La COP 21 et les changements climatiques ont et auront une incidence plus que certaine sur l'évaluation des biens immobiliers, non seulement dans les zones à risque, mais sur les infrastructures de desserte. Comment appréhender ces effets et quels sont les impacts sur la détermination de la valeur ?

> Objectifs

- **Anticiper les changements climatiques**
- **Identifier les zones à risques**
- **Appréhender les impacts sur la détermination de la valeur.**

> Plan d'intervention

Introduction

I - Les risques Naturels

- Avalanches
- Feux de forêt
- Inondations
- Mouvements de terrain
- Tempêtes
- Séismes et éruptions volcaniques
- Raz de marée
- Invasions d'insectes nuisibles
- Sécheresses

II - Les valeurs vénales et leurs appréciations suivant les risques naturels

- Présentation d'une méthode d'approche.
- Travail sur les ressentis et position de l'expert.

III - Cas pratiques d'application à l'évaluation

- Cas 1 : Inondations, sécheresses et mouvements de terrain.
- Cas 2 : Feux de forêt.

Conclusion

Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.